

Objectifs:

- Déterminer les notions d'extension de l'urbanisation
- Déterminer la continuité des zones et l'habitat diffus
- Sécuriser la délivrance des autorisations d'urbanisme

1 - Propos introductifs:

Un sujet d'actualité

La teneur de l'article L. 121-8 du code de l'urbanisme

Enjeux : une mise en cause possible de la responsabilité des collectivités

2 – Déterminer si le projet d'extension constitue une extension de l'urbanisation :

L'analyse du secteur d'implantation immédiat du projet L'analyse des caractéristiques du projet

3 – Déterminer si le projet de construction se situe en continuité d'une agglomération, d'un village existant ou d'un zone urbanisée caractérisée par une densité significative de constructions :

La recherche d'une agglomération ou d'un village existant, ou d'une zone caractérisée par

Une densité significative de constructions, située aux alentours du projet La détermination de la continuité du projet avec l'agglomération ou le village existant, ou l'espace urbanisé caractérisé par une densité significative de constructions

4 - Déterminer si le projet de construction se situe en zone d'habitat diffus :

5 - Exercices pratiques et conclusion :

Ouverture sur la loi ELAN : zoom sur la nouvelle rédaction de l'article L. 121-8 du code de l'urbanisme

